

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Commune de Neufchâteau

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

- Vu la délibération du conseil communal du 24/06/2021 autorisant la baignade dans le lac de Neufchâteau modifiée en séance du conseil communal du 12/07/2022 ;
- Considérant qu'il apparait récemment qu'un certain nombre de personnes ont été se sont plaints de symptômes digestifs à la suite de la baignade dans le lac ;
- Considérant que l'information a été donnée à la ville de la détection d'un parasite chez certaines personnes qui se sont baignées dans l'eau du lac récemment et qui ont eu des problèmes digestifs ;
- Considérant qu'à ce jour la ville n'a pas obtenu de l'AVIQ de renseignements vérifiables quant aux effets médicaux du parasite incriminé ni sur le lien de cause à effet ;
- Qu'il convient par conséquent de prendre les mesures préventives en interdisant la baignade dans l'eau du lac avec effet immédiat ;
- Considérant que cette mesure sera évaluée dès l'obtention d'informations fiables d'une instance habilitée ;
- Qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité et le bien-être des citoyens ;
- Vu les articles 133 alinéa 2 et 135&2 de la nouvelle loi communale ;

ARRET QUE :

Article 1 : la baignade est interdite dès ce jour dans le lac de Neufchâteau jusqu'à nouvel ordre. Les activités nautiques (pédalos, kayaks, ...) restent autorisées sans baignade.

Article 2 : qu'une analyse de l'eau du lac ainsi que de l'eau des rivières en amont est sollicitée auprès d'un laboratoire, en plus des analyses effectuées hebdomadairement par le SPW, en vue de déterminer les éventuelles causes des problèmes digestifs constatés.

Article 3 : Le texte du présent arrêté pourra être consulté par le public aux valves de la Base de Loisirs près du mât et sur le site internet de la Ville de Neufchâteau.

Des expéditions de la présente sont adressées à :

- Zone de Police Centre Ardenne à Bastogne – DOC – Cellule OPS
- Zone de secours Luxembourg
- L'AVIQ - surveillance santé Maladies Infectieuses
- SPW – Direction des eaux de surface à Namur

Fait à Neufchâteau, le 27/07/2022

Le Bourgmestre,


F. Huberty